



# Adhésion

## TARIF :

A partir de 15 ans : **180€ Licence /Cotisation** / Enfant 8 ans à 14 ans : **120€ Licence /Cotisation**

**Tarif CSC Neuhof 80€ Licence/cotisation Séance Jeudi Soir**

Pack Muay Equipment : **50€ (Gant, Bande, Protège Tibias, Protège Dent)**

## COURS (DOJO REUSS 64 ALLEE REUSS) :

Lundi 20.00 / 22.00    Mercredi 10.00 / 12.00    Jeudi 18.00 / 20.00(CSC Neuhof)

Vendredi 20.00 / 22.00    Samedi 10.00 / 12.00    Dimanche 13.00/15.00

NOM (en majuscule) .....

Prénom : .....

Sexe : M F Date de naissance : \_\_/\_\_/\_\_\_\_ Lieu : ..... Nationalité : .....

Profession : .....

Avez-vous déjà pratiqué les sports combat ? OUI    NON

Adresse : .....

C.P : ..... Ville : ..... N° tel: .....

@mail: .....

Facebook/Instagram: .....

Je CERTIFIE l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande. Pour les femmes, en cas de grossesse, je m'engage à cesser toute activité sportive (compétition, assaut).

J'autorise Apsara Muay Thai ou son représentant à prendre les mesures nécessaires en cas d'hospitalisation de mon enfant.

Je m'engage à respecter les règlements et code sportifs établi par les statuts de l'association sportive Apsara Muay Thai et fédérale.

**Pour les mineurs** : signature de la personne détentrice de l'autorité parental

En application avec la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque adhérent dispose des droits d'opposition d'accès et de rectification des données le concernant. Chaque adhérent peut exercer à tout moment son droit en contactant le responsable de son association, club ou fédération

**Siege Social** : 31 carrée Malberg 67100 Strasbourg

**Téléphone** : 0605451535

**VOLUME** : 97 **FOLIO** : 22 / **Siret** : 848 536 009 00022/ **Siren** : 848 536 009 **APE** : 9312Z



### **Règlement intérieur :**

**Article 1 : Généralités** Toute personne adhérente à l'association s'engage à respecter un code moral D'honnêteté, de non-agressivité, de respect du matériel mis à disposition, de respect des instructeurs et autres membres. Tout adhérent s'engage dans le cadre de l'association à conserver une attitude bienséante et courtoise. L'adhésion emporte obligatoirement de respecter le matériel, les locaux d'entraînement, l'environnement des activités, les horaires des cours et règles élémentaires d'hygiène. En cas de retard le membre devra s'échauffer seul.

**Article 2 : Adhésion** Les adhérents s'engagent à rendre le dossier complet d'adhésion dans un délais d'une semaine à compter leur premier entraînement. Celui-ci comprend la fiche d'inscription, le certificat médical (seul certificat médical de l'adhésion valable) récent ainsi que la cotisation. Les élèves mineurs devront impérativement remettre l'autorisation parentale dès la première séance. Le non-respect de cette consigne, dans un délai d'un mois à compter de la date d'exigibilité entrainera une exclusion aux cours jusqu'à régularisation de la situation. En effet, la cotisation comportant la souscription à une assurance couvrant, en partie, les risques inhérents aux activités, celle-ci est indispensable pour assurer votre couverture ainsi que celle des membres de l'association. Il ne sera donc toléré aucun retard.

Paiement en 2x, les deux cheque devront être remis à l'adhésion le 1er cheque est encaisser à l'adhésion 1 mois après l'adhésion pour le 2 -ème.

En sus 1 cheque pour tous compétiteur de 100Euro pour ce qui concerne toutes les démarches de compétition (Frais transport inscription etc. ...)

**Article 3 : Sécurité de base** Pour votre sécurité et celle des autres il est interdit de porter boucles d'oreilles, piercings, bracelets, montres, colliers ou tout autre objet pouvant blesser. Pour éviter tout accident ou autres blessures, chaque membre devra se couper les ongles des pieds et des mains.

**Article 4 : Equipement** La pratique des activités au sein de l'association suppose un équipement obligatoire devant être pris en charge individuellement ou via le pack proposé par l'association au prix de 50 EURO L'équipement complet comprendra : - coquille ou protection poitrine - gants - bandes - protèges tibias - protège dents des coudières sont obligatoire pour y travail en sécurité les techniques de coude.

**Article 5 : Respect** Le " WAI KHRU " est obligatoire au début de chaque séance envers les coachs instructeur tel est la tradition Thai (Salut Thai de l'élévé envers son Kru). La participation de tous les adhérents à leur arrivée à la mise en place du matériel nécessaire permet un gain de temps qu'on pourra consacrer à la séance. Les séances d'entraînement peuvent être annulées sans préavis, sans remplacement ni remboursement, sur décision du Comité Directeur, pour motif d'ordre public, ou en cas de force majeure (vacances scolaires, jours fériés, grève du personnel municipal, fermeture ou réfection de la salle ...). L'absence d'enseignant diplômé à une séance entraîne l'annulation du cours sans pouvoir prétendre même partiellement à un remboursement.

**Article 6 : Personne extérieur :** Toute personnes accompagnantes ne devra en aucun perturbées le bon déroulement des séances.

**SIGNATURE avec la mention écrite Lu et approuvé**

**Siege Social : 31 carrée Malberg 67100 Strasbourg**

**Téléphone : 0605451535**

**VOLUME : 97 FOLIO : 22 / Siret : 848 536 009 00022/ Siren : 848 536 009 APE : 9312Z**



**AUTORISATION PARENTALE DE PRATIQUE ET SOIN**  
**SAISON 2020/2021**  
**-FORMULAIRE OBLIGATOIRE POUR LES**  
**MINEURS-**

Je soussigné(e) .....

Père

Mère

Responsable Légal

**AUTORISE**

Mon enfant : .....  
(Nom, Prénom, Numéro de licence)

- A pratiquer les disciplines de la fédération en compétition
- A être soigné par un médecin si nécessaire dans le cadre des compétitions et activités fédérales.

A ....., le .....

Signature :

**DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITION FEDERALES**



Siège social : FFKMDA – 38 rue malmaison – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 33 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 73  
Site : www.ffcmda.fr



Siege Social : 31 carrée Malberg 67100 Strasbourg  
Téléphone : 0605451535

VOLUME : 97 FOLIO : 22 / Siret : 848 536 009 00022/ Siren : 848 536 009 APE : 9312Z



CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU KICK-BOXING,  
MUAYTHAÏ, PANCRACE et DA EN LOISIRS ET EN COMPETITION « EDUCATIF, ASSAUT, LIGHT »

Je soussigné, Docteur .....(En lettres capitales)  
(Date de l'examen) :

Certifie avoir examiné M.....

Né (e) le :.....

Mr/Melle.....

(Mentionner le nom et prénom)

Et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes apparents contre indiquant la pratique de l'entraînement, du loisirs et des compétitions « Educatif, Assaut et light » en Kick Boxing, Muaythai, Pancrace et leurs disciplines associées.

Fait à :..... le :.....

Signature et cachet du médecin :



Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : www.ffkmda.fr



Siège Social : 31 carrée Malberg 67100 Strasbourg

Téléphone : 0605451535

VOLUME : 97 FOLIO : 22 / Siret : 848 536 009 00022/ Siren : 848 536 009 APE : 9312Z